

# Roaming: après Orange, Vodafone baisse ses tarifs

Craignant d'avoir à subir une régulation stricte des prix des appels mobiles internationaux de la part de la Commission européenne, les grands opérateurs cèdent les uns après les autres. Une bonne nouvelle pour le consommateur dont la facture avait tendance à exploser lors de ses déplacements à l'étranger.

Ainsi, après Orange (lire notre article), c'est au tour du premier opérateur mondial de téléphonie mobile de revoir sa grille tarifaire. Le britannique annonce une baisse d'au moins **40%** des tarifs des appels passés depuis ou vers l'étranger par l'intermédiaire des réseaux d'autres opérateurs. Le coût moyen de l'itinérance en Europe tombera ainsi à moins de 0,55 euro par minute, contre plus de 0,90 euro actuellement, précise-t-il. Vodafone ajoute qu'il nouera des accords de réciprocité avec d'autres opérateurs mobiles européens sur la base d'un prix de gros ne dépassant pas 0,45 euro la minute pour les appels vocaux passés à l'intérieur de l'Union européenne à compter d'octobre. « *La Commission européenne et le parlement européen ont clairement dit attendre des changements* », déclare dans un communiqué Arun Sarin, le directeur général de Vodafone. « *En nous attaquant à la fois aux tarifs de détail et de gros, nous mettons en place les bases permettant une baisse durable des prix de détail en Europe à l'avenir (...). Nous pensons que le marché est la meilleure manière de répondre aux besoins des clients, et non la régulation* », ajoute-t-il. Vodafone fait donc évoluer ses positions après des années de pression de la part de Bruxelles. Mais la Commission avait décidé en mars dernier de passer à l'action, ce qui semble avoir porté ses fruits. Des mesures contraignantes sont déjà prévues. La plus importante concerne la mise en place d'un tarif domestique. L'utilisateur à l'étranger ne paierait que le prix d'un appel local s'il appelle un numéro local, ce qui n'était pas le cas auparavant. S'il appelle un numéro dans son pays d'origine, le prix sera celui d'un appel international. Par ailleurs, une réglementation est à l'étude. Elle viserait à réduire les prix de gros qui se pratiquent entre opérateurs pour le roaming et à éliminer toute charge pour un appel reçu à l'étranger. En effet, si un correspondant français vous appelle à l'étranger, l'utilisateur doit payer une partie de la communication. Le coût du « roaming » pour un appel de quatre minutes peut ainsi varier de 20 centimes d'euros à 13 euros et les marges des opérateurs oscillent entre 90 et 100%, selon la Commission, qui assure que des mesures de régulation de ce marché pourraient faire baisser de 40 à 60% le prix des appels mobiles passés à l'étranger. La proposition devra être adoptée par la Commission européenne, avant d'être soumise au Parlement puis au Conseil. Elle prendra la forme **d'un règlement directement applicable à l'été 2007**. Il ne s'agira donc pas d'une directive qui demande toujours beaucoup de temps à être transposée par les Parlements nationaux. Rappelons également qu'en février 2005, la Commission européenne avait formellement accusé Vodafone et T-Mobile, filiale du géant allemand Deutsche Telekom, de surtaxer les appels passés en Allemagne depuis un mobile abonné à un opérateur non-allemand. L'enquête de la Commission montre que T-Mobile, depuis 1997 et au moins jusqu'à fin 2003, « *a abusé de sa position dominante sur le marché allemand de la fourniture de services en gros d'itinérance internationale sur son propre réseau. L'abus consistait à pratiquer des prix inéquitables et excessifs à l'égard des exploitants européens* ». La Commission est parvenue aux mêmes conclusions « *en ce qui concerne les tarifs interopérateurs appliqués par Vodafone pour la période allant de début 2000 à au moins fin 2003* ». Selon les services européens de la

**Concurrence,** « l'enquête a également révélé que les services d'itinérance généraient des profits plusieurs fois supérieurs à ceux produits par des services comparables fournis par des exploitants de réseaux mobiles. »